



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VESOUL

PRESENTATION

PRESIDENT : ALAIN CHRETIEN
20 COMMUNES – 33 400 HABITANTS
VESOUL (70)

HISTORIQUE

01/01/2012 : création de l'agglomération

01/01/2013 : prise de la compétence
Assainissement

2016 : lancement de l'étude préalable au
transfert de la compétence Eau

01/01/2020 : prise des compétences Eau
et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

EXERCICE DES COMPETENCES

Assainissement collectif :

11 000 abonnés, 247 km de réseaux, 4
stations d'épuration, 37 postes de
relevage, 34 déversoirs

Eau potable : 11 000 abonnés, 250 km
de réseau, 5 ressources, 6 stations de
surpression, 16 réservoirs

CONTACT

Luc SOMLETTE
Directeur Eau et Environnement
luc.somlette@vesoul.fr
03 84 97 49 10

COMMUNICATION AVEC LES ELUS

Réalisation de conférences des Maires tous les 2 mois avec le Président, le DGS, le Directeur Eau et le Bureau d'études : information sur l'avancement de l'étude et réponses aux questions sur tous les points techniques, financiers, administratifs et juridiques. Diffusion des compte-rendu à tous les élus.

ELEMENTS FINANCIERS

Groupe de travail avec la Perception pour l'organisation de la facturation, les transferts de données, la gestion des réclamations

Transfert des excédents et déficits : fait pour l'assainissement, mais cumul quasi nul, donc aucun transfert pour l'eau.

Convergence tarifaire : définie sur 6 ans pour les 2 compétences, à chaque fois sur la part fixe et sur la part variable.

Création des unités logement permettant d'appliquer plusieurs fois l'abonnement en fonction du type d'abonné (domestique, professionnel, hébergement touristique, etc.).

TRANSFERT DU PERSONNEL

Organisation de groupes de travail avec les agents communaux et les RH afin de recueillir les questions, inquiétudes et propositions sur le futur service. Puis réunion d'information sur les conséquences du transfert.

Seul le personnel exerçant à 100 % sur la compétence a été transféré.

CONTRATS ABONNES

Envoi de contrats abonnés à la prise de compétence afin de mieux connaître les abonnés : nom d'usage et de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique.

Établissement de convention de coopération avec les communes afin d'aider pour l'envoi des contrats et la gestion des réclamations.

CONSEILS

- Co-construire le transfert avec les élus communaux avec l'organisation des conférences des maires
- Récupérer toutes les données disponibles (règlements, base de données abonnés, RPQS, budget, délibérations, plans de réseaux, taux de participation des agents communaux au service ou affectation)
- Faire une convergence tarifaire rapide (5-6 ans maximum)